

Compte rendu de la séance du 07 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le sept juin à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Clairac, sous la Présidence de Monsieur Michel PERAT, Maire de Clairac.

Etaient présents : M. CASSIN Dimitri, Mme VIOLARD Marie-Claude, M. LEOMANT Philippe, MmeS VERHAEGHE Carole, SAVIN Odile, MM. SFILIGOÏ Alain, GALLINE Jacques, Mme VERMANDE Chantal, M. DOMANGE Christophe, Mmes CADORIN Véronique et BLANCHET Cécile.

Pouvoir de Gérard DELCOUSTAL à Philippe LEOMANT

Pouvoir de Odile TRAMOND à Carole VERHAEGHE

Etait excusée : Mme Anne ARNAUD.

Etaient absents : M. CABANE Bernard, Mme Annette GAY et M. Philippe HEGO.

Madame Cécile BLANCHET est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et prend place au bureau.

Le Conseil Municipal prend acte du procès-verbal de la dernière séance.

M. le Maire rend compte à l'assemblée des décisions du Maire suivante :

- n° 5/2017 portant sur les dommages résultant des travaux de la Place Viçoze : modification de la juridiction saisie.
- - n° 6/2017 portant sur les travaux d'aménagement du parking de la place du Fort : mission SPS (sécurité protection santé).

010617 – Liste préparatoire des Jurés d'Assises pour l'année 2018.

Rapporteur M. Perat

Conformément aux dispositions du Code de Procédure Pénale (article 260)

le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

PROCEDE, à partir de la liste électorale, au tirage au sort de six noms pour constituer la liste préparatoire annuelle des jurés d'assises 2018. Le résultat du tirage au sort est le suivant :

N° 0816 – Mme GONCALVES Aurore Stéphanie Delphine

N° 1332 – M. PASTOR ABAD Patrice Philippe

N° 0988 – Mme LAUMON Jeanine

N° 0211 – Mme FOURTET Yvette née BOUGNERES

N° 1271 – Mme SAVIN Odile Marie née NADAL

N° 0032 – M. ARBLADE Jean Guy

020617 – Renouvellement de la convention entre VGA et la Commune portant sur la mise à disposition du service de restauration au profit du multi-accueil les « Pit'Choux ».

Rapporteur Mme VERHAEGHE

La convention portant sur la mise à disposition du service de restauration au profit du multi accueil de Val de Garonne Agglomération « les Pit'Choux » à Clairac, doit être renouvelée. Toutefois, V.G.A. propose de présenter une nouvelle mouture pour janvier 2018, qui prendrait en compte les différentes observations des communes ayant un service similaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le renouvellement de cette convention jusqu'au 31 décembre 2017.

030617 – Approbation de conventions de servitude entre la commune et le SDEE 47. (multi-service et gymnase).

Rapporteur M. Cassin

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer deux conventions de servitude au bénéfice du SDEE 47 et de son concessionnaire du service public de distribution d'électricité, ainsi que les actes authentiques correspondants pour :

- 1°) la pose d'un luminaire sur la parcelle 238 Section AB 7, rue Jean-Jaurès
- 2°) la dépose d'un luminaire sur la parcelle 586 section AB, 1 rte du Pech.

040617 – Indemnités de fonctions du Maire et des Adjoint.

Rapporteur M. Perat

CONSIDERANT la modification de l'indice terminal de l'échelle indiciaire à compter du 01/01/2017 (l'indice 1022 remplace l'indice 1015), il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

MAINTIENT les taux fixés par la délibération du 04/04/2014, soit 43 % pour le Maire et 16,5 % pour les adjoints de l'indice brut terminal.

050617 – Modification des ratios « promus-promouvables » pour les avancements de grade au titre de l'année 2017 et suivantes.

Rapporteur M. Cassin

VU les modifications réglementaires visant la fonction publique territoriale, notamment le protocole dit Parcours Professionnel, Carrière et Rémunération applicable au 01/01/2017 modifiant les dénominations de plusieurs grades de la fonction publique territoriale,
VU les délibérations antérieures,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

MAINTIENT les ratios à 100% sur les grades nouvellement dénommés.

060617 – Avis du Conseil Municipal sur une demande de renouveler et d'étendre l'exploitation de carrières sur le territoire de St Léger, Damazan et Monheurt.

Rapporteur M. Perat

Le Conseil Municipal de Clairac est amené à donner son avis sur la demande de la société de dragages du Pont de Saint Léger (DSL), dont le siège social est situé au lieu-dit «Monican » Damazan, en vue de renouveler et d'étendre l'exploitation de carrières sur les communes de saint-Léger, Damazan et Monheurt.

Vu le dossier d'enquête déposé en mairie ;
Vu l'avis de l'autorité départementale n° 2017- 4352,

le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
EMET un avis favorable sur ce dossier.

070617 – Reversement d'une quotité des recettes du columbarium au C.C.A.S. de la Commune.

Rapporteur Mme VIOLARD

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE de VERSER au C.C.A.S. de Clairac un tiers des recettes perçues sur la vente des concessions de cases du columbarium à compter du 1^{er} juin 2017 (comme cela se pratique pour le produit des ventes des concessions au cimetière).

080617 – Travaux de la Place Viçoze et convention de transfert temporaire de Maîtrise d'Ouvrage.

Rapporteur M. Leomant

Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure contentieuse est en cours afin d'obtenir réparation pour les désordres et malfaçons constatés sur les travaux de rénovation de la Place Viçoze. Toutefois, les élus souhaitent procéder rapidement à de nouveaux travaux, indépendants de ceux déjà réalisés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE la réalisation de nouveaux travaux sur la place Viçoze, à savoir la création d'un nouvel accès au parking et de deux arrêts minute.

DECIDE de CONVENTIONNER avec Val de Garonne Agglomération pour le transfert de maîtrise d'ouvrage déléguée sur ce programme de travaux.

ATTRIBUE le marché en procédure adaptée à l'entreprise EUROVIA AQUITAINE Agence d'Agen 47520 LE PASSAGE D'AGEN pour un montant de 37 482.05 € HT soit 44 978.46 € TTC.

090617 – Révision des tarifs communaux 2017.

Rapporteur M. Cassin.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE de ne pas majorer les tarifs communaux existants

CREE et FIXE le prix du ticket occasionnel hors commune pour le restaurant scolaire à 4.00 € à compter du 1^{er} septembre 2017.

100617 – Demande de subvention au Conseil Régional « Aide au Conseil » dans le cadre de la politique régionale de développement de l'économie sociale et solidaire et de l'innovation sociale en Aquitaine.

Rapporteur M. Perat.

La commune souhaiterait expérimenter, dans l'ancien musée du train, un « tiers lieu » réunissant de multiples fonctions. Une étude complémentaire, menée par un cabinet extérieur, pourrait ainsi définir les usages possibles et confirmer les besoins des futurs utilisateurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE de DEPOSER un dossier de demande de subvention « Aide au Conseil » dans le cadre de la politique régionale de développement de l'économie sociale et solidaire et de l'innovation sociale en Aquitaine.

